

PR20.02CD

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS
concernant
LES COMPTES 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 8 mai 2020, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté les comptes de l'exercice 2019.

♦♦♦♦♦

Le bouclage des comptes de l'exercice 2019 a été effectué par le Service des Finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains, en sa qualité de commune boursière. La fiduciaire BDO SA à Lausanne en a assuré le contrôle et a établi le rapport annexé au présent préavis.

♦♦♦♦♦

Au vu de ce qui précède, le comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2019, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les comptes 2019 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis PR20.02CD.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :


Valérie Jaggi Wepf



La Secrétaire:


Barbara Giroud

Annexes : A. Boucllement des comptes 2019
B. Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019

CONTO '19

BOUCLEMENT DES COMPTES 2019

Date : 08.05.2020

Auteur: EST

Le rapport ci-après présente les chiffres et les explications relatives au boucllement des comptes du SDIS NV pour l'année 2019.

1. ANALYSE GLOBALE

Les comptes s'alignent parfaitement au budget comme indiqué dans le tableau en page suivante. Toutefois, les revenus étant supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 177'299 soit +14.3%, comparés à +31.6% en 2018 et +32.7% en 2017), les comptes 2019 ont permis de réaliser une économie de CHF 177'207 (8%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Trois positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions *301300 soldes*, *314100 charges d'entretien des bâtiments* et *318500 honoraires, frais d'expertises et cachets*. Le premier dépassement est principalement dû au nombre important et imprévisible des heures d'intervention ainsi qu'à des engagements imprévus lors de l'établissement du budget. Ceci engendre à son tour une facturation plus importante des interventions, compensant ainsi entièrement l'augmentation des charges par des revenus dépassant ceux budgétés à la position *435600 facturation de services à des tiers* (+ CHF 189'334, soit un excédent de 54%). Le second dépassement est expliqué par divers travaux de réparation non-prévisibles. Le dernier est dû aux frais d'avocats dans le contentieux avec Grandevent et aux honoraires de l'audit du SDIS mandaté en cours d'année. Ces dépassements font l'objet d'une analyse particulière au chapitre 2 de ce rapport.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions *306000 indemnisation et remboursement de frais* (CHF 14'062), *310900 frais administratifs divers* (CHF 7'796), *311100 achats de mobilier, de machines et de logiciels* (CHF 9'688), *312400 achats et consommation de combustible* (CHF 5'134), *318900 prestations diverses de tiers* (CHF 6'982) et *365101 jeunes sapeurs-pompiers* (CHF 27'500).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers, la position *465100 participation financière ECA* présente un excédent de revenus avec CHF 40'816, dû en partie à la participation financière aux cours cantonaux non-budgétés en 2019 (voir chapitre 5). La position *427100 produits des locations* présente, quant à elle, un excédent de CHF 5'840. Il convient toutefois de noter que la position *465902 cotisations jeunes sapeurs-pompiers* présente un manque de CHF 6'000.

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
300100	Rétributions des autorités	21'000		16'987		4'013	19%
301200	Salaires personnel occasionnel	6'500		1'597		4'903	75%
301300	Soldes	693'450		798'127		-104'677	-15%
303000	AVS-AI-APG-AC	65'000		74'951		-9'951	-15%
305000	Assurances accidents personnel	1'300		1'315		-15	-1%
306000	Indemnisation et remboursement de frais	320'100		306'038		14'062	4%
309100	Frais de formation	126'000		129'571		-3'571	-3%
309900	Frais divers du personnel	49'000		49'049		49	0%
310900	Frais administratifs divers	36'100		28'304		7'796	22%
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	30'000		20'312		9'688	32%
311400	Achats de matériel et machines	48'200		56'867		-8'667	-18%
311500	Achats de véhicules	300'000		246'821		53'179	18%
311600	Achats habits et équipements	28'500		29'570		-1'070	-4%
312300	Électricité	18'800		19'038		-238	-1%
312400	Achats et consommation de combustible	21'000		15'866		5'134	24%
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	8'000		7'683		317	4%
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	2'000		2'000		0	0%
314100	Charges d'entretien des bâtiments	97'500		107'545		-10'045	-10%
315500	Entretien véhicules et matériel	87'500		83'619		3'881	4%
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	4'500		2'210		2'290	51%
316100	Loyers et locations	381'100		377'320		3'780	1%
317000	Frais de réceptions et de manifestations	5'000		5'285		-285	-6%
318100	Frais de ports et compte postal	8'500		5'797		2'703	32%
318200	Frais de téléphones et radios	13'200		13'248		-48	0%
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100		124		-24	-24%
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000		22'230		-17'230	-345%
318600	Assurances	21'300		20'593		707	3%
318900	Prestations diverses de tiers	31'000		24'018		6'982	23%
330100	Perte sur débiteurs	5'000		382		4'618	92%
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	972'400		968'178		4'223	0%
365101	Jeunes sapeurs-pompiers	27'500		0		27'500	100%
381400	Attributions au fonds de réserve	160'000		160'000		0	0%
422100	Intérêts compte postal		-	843		843	0%
427100	Produits des locations		17'900		23'740	5'840	33%
431900	Encaissement frais de rappels		-		289	289	0%
435600	Facturation de services à des tiers		350'000		539'334	189'334	54%
435900	Ventes et prestations diverses		1'200		1'056	-144	-12%
452100	Participations des communes		2'354'850		2'177'643	-177'207	-8%
465100	Participation financière ECA		514'600		555'416	40'816	8%
465902	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers		6'000		0	-6'000	-100%
480900	Prélèvements sur débiteurs douteux		50'000		50'000	0	0%
481400	Prélèvement au fond de réserve		300'000		246'321	-53'679	-18%
TOTAL		3'594'550	3'594'550	3'594'642	3'594'642	-92	0%

Pour une clarté de lecture, les sommes ont été arrondies à l'unité.

Il convient de rappeler que le tableau ci-dessus présente les comptes selon le programme de gestion financière Abacus. Dès lors, toute comparaison avec les comptes des années 2016 et précédentes (selon Gefi) requiert une conversion entre certaines positions.

2. DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

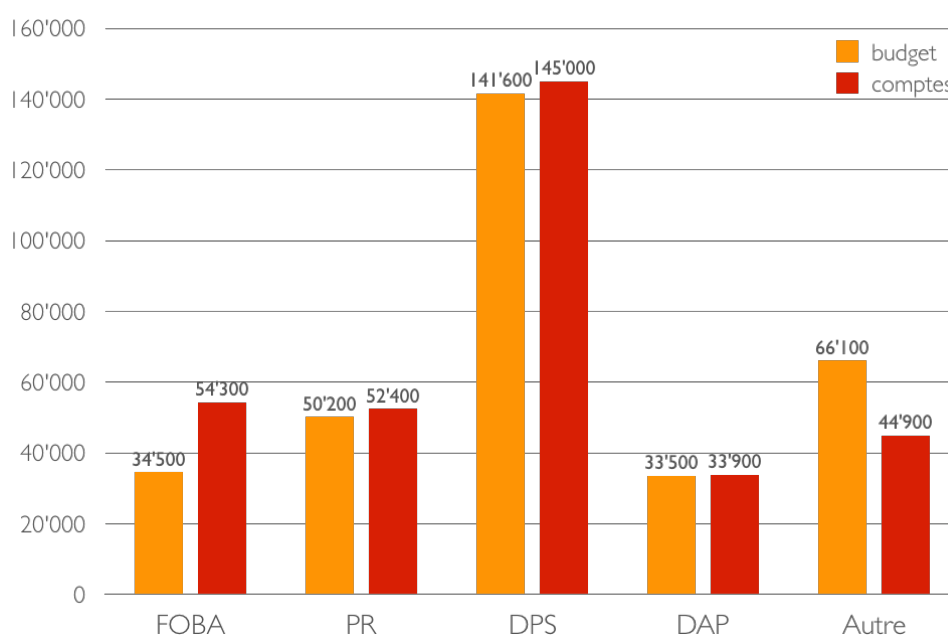
301300 soldes

- CHF 104'677

Cette position englobe les soldes pour la formation, les prestations opérationnelles (interventions, services de garde, concours, ...) ainsi que celles des heures administratives et matériel. Comme indiqué les années précédentes, l'analyse de ces différentes catégories n'est pas chose aisée. En effet, la granulométrie de la classification des heures dans ECADIS n'est pas suffisante pour faire une analyse détaillée et complète de toutes les catégories de la position 301300 soldes. En outre, le système ECADIS ne peut fournir des chiffres annuels complets car les avances de soldes (CHF 19'807 en 2019) n'y sont pas reflétées. Vient encore se greffer la question des permanents, dont les heures non-soldées (car sur le temps de travail) apparaissent tout de même dans les statistiques horaires. Or, l'analyse budget-compte, de par la disponibilité restreinte de certaines données, nécessite justement de comparer des données horaires avec des données financières, engendrant ainsi fatalement des différences.

Ainsi, il n'est pas possible de simplement additionner les différentes catégories pour retrouver le montant total des soldes. Tout en tenant compte de ces divers éléments, il est tout de même possible de procéder à une analyse approximative des différentes catégories¹. Il sied toutefois de rappeler que les résultats doivent être pris avec une extrême précaution.

Le graphique ci-après compare les soldes pour heures de formation :

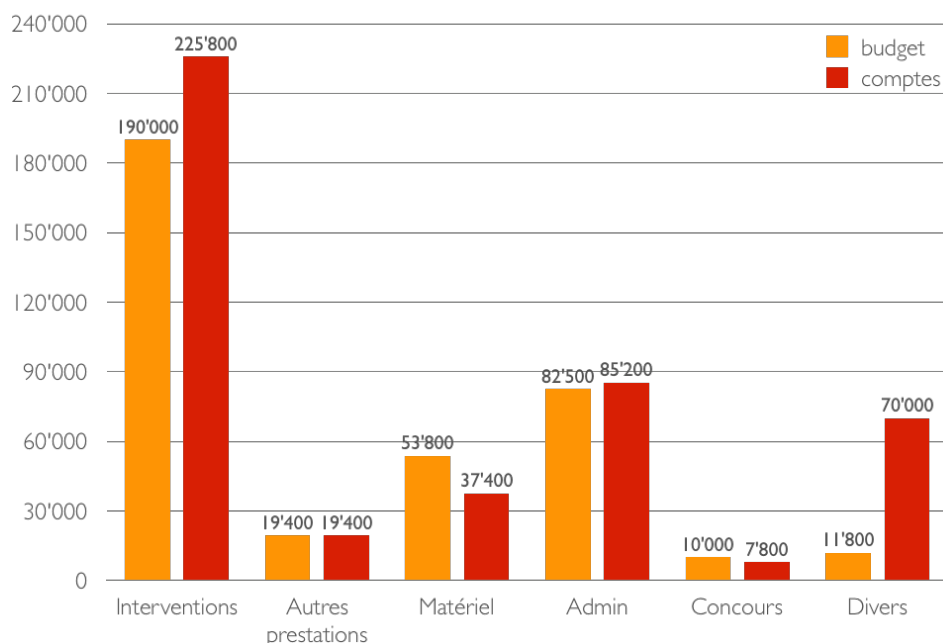


Un dépassement est constaté au niveau des soldes FOBA (+ CHF 19'800), du au nombre important de membres et au renforcement de l'encadrement. Une économie substantielle est réalisée dans la catégorie « Autre » qui comprend notamment la formation des spécialistes (FOSPEC) et des conducteurs (AUTO). Celle-ci est vraisemblablement expliquée par la suppression de plusieurs exercices en raison des activités extraordinaires qui n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget, à savoir les 40 ans de la Place d'armes de Chamblon et les portes-ouvertes, qui viennent grever la position « Divers » dans le prochain graphique. Pris dans son ensemble, le montant total des soldes dédié à la formation s'équilibre relativement bien.

La comparaison du budget et des comptes des soldes pour prestations opérationnelles et des heures administratives et matériel est présentée dans le graphique ci-après. Le dépassement le plus évident concerne les soldes pour *interventions* (+ CHF 35'800), élément dont le contrôle

¹ Pour une clarté de lecture, les valeurs des comptes dans les graphiques sont arrondies à la centaine.

échappe à toute volonté d'une quelconque maîtrise et qui couvre plus d'un tiers du dépassement de la position. Il sied toutefois de relever qu'un dépassement dans cette position engendre automatiquement un revenu supplémentaire dans la position *435600 facturation de prestations à des tiers*.



Les heures matériel présentent une légère économie, notamment par le fait que la somme prévue pour le déménagement dans l'extension de la caserne G1 n'a pas été utilisée.

Une analyse plus détaillée de la catégorie « Divers » a été faite en raison de son large dépassement. Cette catégorie inclut des éléments non-budgétés comme les 40 ans de la Place d'armes de Chamblon (> CHF 22'000), les portes-ouvertes (> CHF 8'500), des séances de consolidation ProSDIS (CHF 7'500), ainsi que les séances de restitution de l'audit (CHF 2'500). Il convient aussi de noter que le recrutement génère à lui seul environ CHF 6'500 de soldes. À cela viennent se rajouter quelques éléments importants qui ont été classifiés dans les divers alors qu'ils ont été budgétés dans une autre position.

À la lumière de ces éléments, l'important dépassement de la position *301300 soldes* est expliqué à 50% par des événements qui n'étaient pas initialement planifiés et 35% par l'augmentation imprévisible des heures d'intervention, cette dernière catégorie étant entièrement compensée par des revenus supplémentaires dans la position *435600 facturation de prestations à des tiers*. Le reste des positions, outre les quelques remarques adressées précédemment, démontrent une bonne cohérence entre le budget et les comptes.

314100 charges d'entretien des bâtiments

- CHF 10'045

Plusieurs éléments de maintenance lourde ont dû être effectués pour la caserne G1 ce qui a épuisé la réserve pour imprévus. Il s'agit notamment de la réfection de la toiture de la tour, dont les fuites récurrentes ne pouvaient plus être contenues, et la poursuite de la révision des serrures par un système pouvant être piloté à distance. En outre, la réfection des portes sectionnelles n'avait pas pu être menée en 2018, année de son budget, et a été effectuée en 2019.

318500 honoraires, frais d'expertise et cachets

- CHF 17'230

une partie des frais inhérents au contentieux avec la commune de Grandevent (CHF 11'600 dont CHF 7'000 d'avance de frais au tribunal) et ceux liés à l'audit (CHF 9'000) ont engendré l'important dépassement de cette position budgétaire. À ce stade, il n'est pas possible d'affirmer que le contentieux avec Grandevent trouvera une finalité en 2020, notamment en raison de la situation COVID-19 qui a eu pour effet de repousser les audiences de tribunal.

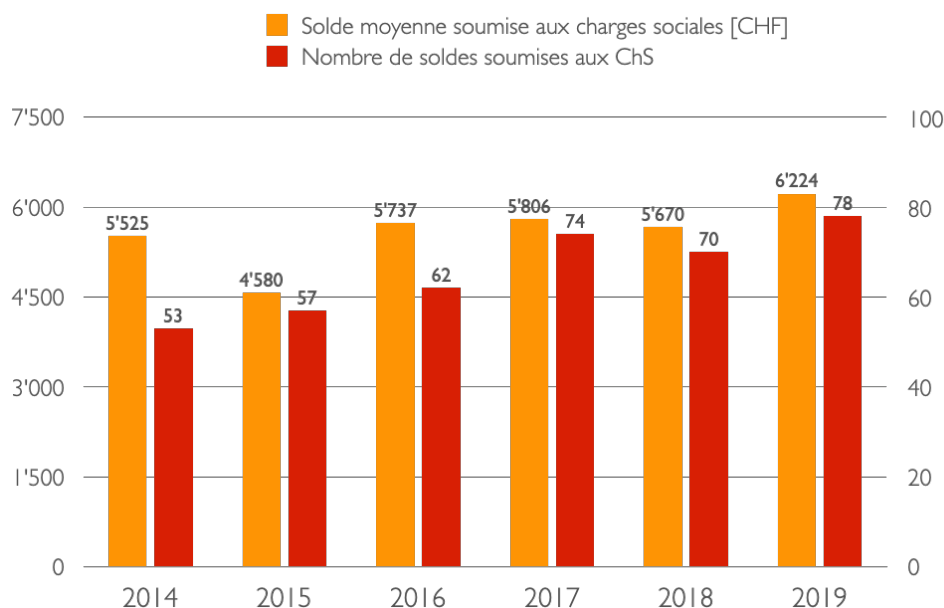
3. AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ²

303000 AVS-AI-APG-AC

- CHF 9'951

L'augmentation inquiétante des charges sociales³ fait l'objet d'une analyse particulière depuis 2016. Les constatations faites en 2018 pouvaient faire penser qu'un plateau était atteint. D'ailleurs, les conclusions du rapport de gestion 2018 indiquaient que le relèvement de cette position à CHF 65'000 était peut-être trop drastique. Si une légère récession du volume des charges sociales a pu être observé en 2018, celui-ci a repris l'ascenseur en 2019 avec des chiffres supérieurs à ceux enregistrés en 2017.

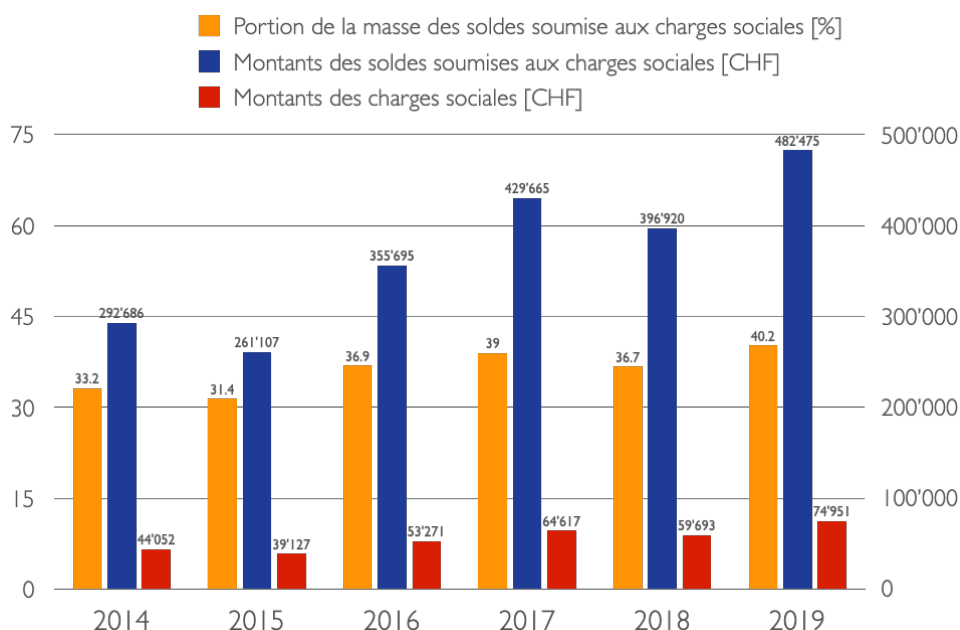
Ce dépassement de 15% est expliqué par les tendances à la hausse de la solde moyenne soumise à charges sociales qui a augmenté de 10% comme indiqué dans le tableau suivant :



Ce phénomène est aussi amplifié par l'augmentation du nombre de soldes soumises à charges sociales (+11.5%). Ainsi, la masse de soldes soumises à charges sociales est en augmentation de 21.6% par rapport à 2018 (voir tableau ci-après).

² Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 et de 10% de la position budgétaire concernée sont abordées.

³ Pour rappel, le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque sa solde, au sens de l'administration cantonale des impôts ACI (ne correspond pas au terme solde utilisé par le SDIS) dépasse CHF 5'000.



Il convient de rappeler à ce stade, comme déjà signalé dans les rapports 2016 à 2018, que le montant total des charges sociales ne peut être déterminé qu'une fois les comptes bouclés, l'outil de gestion à disposition ne pouvant fournir la moindre projection. Ainsi, les mesures prises dans le cadre de BUDGETO '20, avec une baisse de CHF 4'000, se révéleront vraisemblablement erronées. Il conviendra de continuer à relever cette position, car la tendance à l'augmentation de la solde moyenne soumise aux charges sociales va malencontreusement se poursuivre dans les années à venir.

311400 achats de matériel et machines

- CHF 8'667

Le dépassement de 18% est directement lié à un sinistre suite à un coup de foudre en date du 30.06.2019 qui a nécessité le remplacement complet de l'installation de radio de la caserne G1 pour un montant avoisinant les CHF 15'000. La nécessité d'acquisition des autres éléments budgétés dans cette position n'a pas permis d'absorber ce montant. Il convient toutefois de noter que ce sinistre, entièrement pris en charge par l'ECA, fera l'objet d'une recette en 2020.

4. POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE⁴

300100 rétributions des autorités

+ CHF 4'013

Une économie de CHF 4'013 (19%) a été réalisée. Ceci est principalement dû à un nombre d'heures inférieur à celui budgété.

301200 salaires personnel occasionnel

+ CHF 4'903

Les deux permis bateau n'ont toujours pas pu être réalisés, faute de temps. Seul un étudiant a pu être engagé pour l'été pour de petits travaux de conciergerie en caserne. Aucun autre mandat n'a été attribué. Ceci a donc généré une économie de 75% de la position concernée.

⁴ Seules les économies de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% de la position budgétaire concernée ou de plus de CHF 10'000 sont abordées.

306000 indemnisation et remboursement de frais**+ CHF 14'062**

L'économie réalisée, si elle est certes substantielle dans l'absolu, ne représente que 4% de la position budgétaire concernée. Elle est expliquée par cinq phénomènes :

- le fait qu'aucune indemnité pour section jour (CHF 5'000 au budget) n'a été attribuée conformément à l'art 3 de la *Directive du CoDir sur les soldes, indemnités et remboursement de frais*. En 2020, l'État-major a proposé au CoDir de supprimer cette indemnité.
- Le site DPS B1 a réduit son nombre de sections de 4 à 3.
- L'EM a tenu une séance de moins qu'initialement budgété.
- Les quelques absences non-remplacées dans les permanences de week-end et de semaine.
- Les frais de déplacement ont été largement moins élevés qu'initialement budgétés.

310900 frais administratifs divers**+ CHF 7'796**

L'économie de CHF 7'796 (22%) est expliquée par les raisons principales suivantes :

- les cotisations FSSP et FVSP qui ont généré une différence en notre faveur d'environ CHF 2'000 par rapport au montant budgété
- le fait qu'aucune impression du rapport d'activité et de gestion n'a été faite en 2018.

311100 achats de mobilier, de machines et de logiciels**+ CHF 9'688**

L'économie de CHF 9'688 (32%) est expliquée par les raisons principales suivantes :

- le développement d'IndeX, système d'information interne du SDIS, n'a pas nécessité l'intervention d'un mandataire externe en 2019, les développements ayant été faits en interne
- en raison du retard de livraison de l'extension de la caserne G1, très peu de mobilier a été acheté.

311500 achats de véhicules**opération neutre**

Si une économie de CHF 53'179 apparaît dans le tableau, cette opération est en réalité neutre, puisque cette même somme n'est pas prélevée de la position de recette *481400 Prélèvement au fond de réserve*. Si la somme initialement budgétée pour l'achat du nouveau camion matériel était de CHF 295'000, suite à l'appel d'offres, celui-ci a pu être acquis auprès de Volvo pour la somme de CHF 246'320. En outre, il a été renoncé à l'acquisition d'une remorque à plateau budgétée à CHF 5'000, réalisant ainsi une économie de plus de CHF 50'000 pour le SDIS.

312400 achats et consommation de combustible**+ CHF 5'134**

Si l'année 2018 avait accusé un dépassement de 14%, cette position permet une économie de CHF 5'134 (24%) en 2019. Ceci est en partie due au fait que les charges payées en excès en 2018, ont pu être déduites des factures 2019. En outre, un nouveau contrat a été signé avec Yverdon-Énergies début 2019 concernant le chauffage de la caserne G1. Il consiste en la bascule d'une facture de gaz en une facture d'énergie, du fait que la chaudière est maintenant propriété d'Yverdon-Énergies et qu'elle alimente aussi le collège des Rives. En outre, il convient de signaler

que l'entièreté de la caserne est maintenant équipée de vannes de radiateurs dont le pilotage est centralisé et permet un réglage économique précis, notamment durant les périodes de vacation.

315600 entretien d'équipement et de matériel spécialisés

+ CHF 2'290

L'économie de CHF 2'290 (51%) réalisée est le résultat des contrats de révision négociés avec le nouveau fournisseurs d'extincteurs. En outre, aucun extincteur d'exercice n'a été acquis en 2019.

318100 frais de ports et compte postal

+ CHF 2'703

La poursuite des efforts de communication électronique, notamment pour tout ce qui concerne l'information interne au SDIS, a permis de contribuer à cette économie de 32%. Cette position a été baissée pour 2020.

318900 prestations diverses de tiers

+ CHF 6'982

Cette position budgétaire enregistre une économie de 23% principalement grâce à l'abandon du contrat de conciergerie de la caserne B2 Concise, sur demande de son chef de site, et à une faible restitution pour interventions pionnier à l'ECA en raison du nombre très limité d'interventions de ce genre en 2019.

330100 perte sur débiteurs

+ CHF 4'618

L'économie de CHF 4'618, soit 92%, est due au fait qu'un seul acte de défaut de biens a été émis cette année. Le chapitre 7 reprend le détail des créances en suspens.

365101 jeunes sapeurs-pompiers

+ CHF 27'500

Cette position n'a pas été utilisée en 2019 du fait que le corps des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) n'a pas pu être politiquement créé. La position a été abandonnée pour 2020. Il convient de noter que l'économie de CHF 27'500 est atténuée par le manque de recette des cotisations JSP.

5. REVENUS

427100 produits des locations

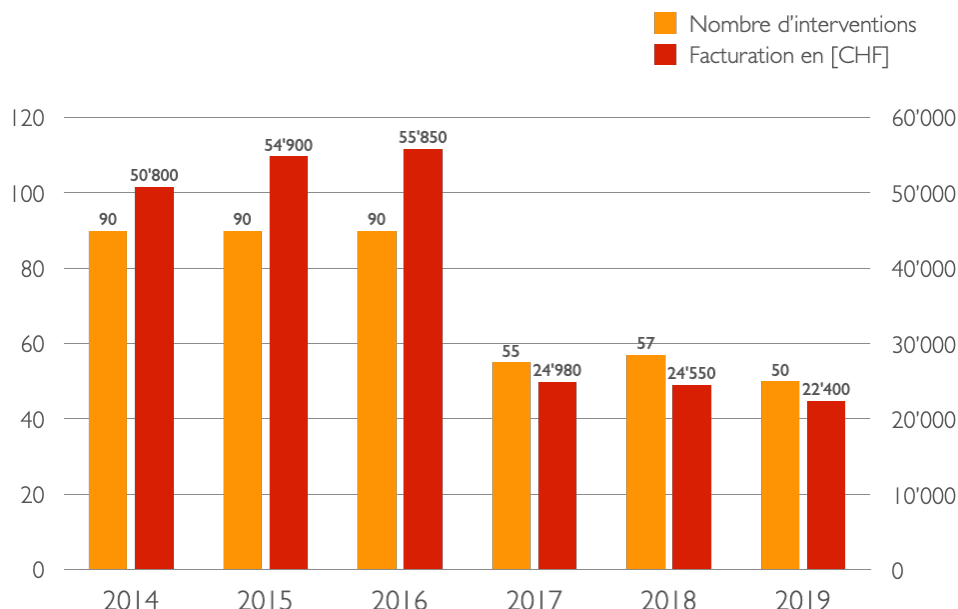
+ CHF 5'840

Au produit de la location du garage PNV, il convient de rajouter les montants remboursés, au *pro rata* du volume loué, pour les frais de chauffage et certains frais d'entretien (environ CHF 2'000). Ceci n'avait pas été pris en considération dans l'élaboration des budgets 2018 et 2019. En outre, le contrat signé avec Yverdon-Énergies concernant le chauffage de la caserne G1 comprend aussi une location du local de chaufferie, qui n'avait pas pu être budgétée en 2019, ni en 2020.

435600 facturation de services à des tiers**+ CHF 189'334**

Un excédent de CHF 189'334 (54%) a été réalisé sur cette position. Ceci est le résultat direct d'un nombre toujours élevé d'heures d'intervention (7'895 heures, au même niveau qu'en 2017, mais avec une diminution de 4% par rapport à 2018).

Concernant les alarmes automatiques, sujet traité en détail depuis le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute, la situation est en légère diminution par rapport à celle de l'année dernière, comme le révèle le tableau ci-après :



Il convient de noter qu'en 2020, la tarification des alarmes automatiques a fait l'objet d'une révision législative, toutefois celle-ci a été mise en suspens avec la situation COVID-19.

La question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a été vérifiée sur la base des chiffres 2018 et du catalogue des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA en date du 23.06.2017. Le montant total du chiffre d'affaire obtenu à partir de prestations imposables reste largement inférieur à CHF 100'000, dès lors le SDIS n'est toujours pas assujéti à la TVA.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe, formateurs ou encore responsables matériel aux cours cantonaux a, pour la quatrième année, été facturée à l'ECA. Ceci a permis d'encaisser un montant de plus de CHF 4'500.

465100 participation financière ECA**+ CHF 40'816**

Un excédent de CHF 40'816 (8%) a pu être réalisé. Le décompte annuel de la participation financière de l'ECA s'est monté à CHF 486'616.05, montant incluant la formation ProSDIS. Celui-ci explique environ 50% de l'excédent observé.

L'autre moitié est expliquée par le remboursement de la participation aux cours cantonaux et aux frais de véhicules, plus importante que prévue (CHF 62'825 au lieu des CHF 46'400 budgétés).

465902 cotisations jeunes sapeurs-pompiers**- CHF 6'000**

Comme indiqué précédemment, le corps des JSP n'a pas pu être mis en œuvre en 2019, de ce fait, aucune cotisation n'a été encaissée.

6. COÛT PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2017, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2017, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau ci-après présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 35.49 à 39.96 (45.30 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en-dessous des montants budgétisés (CHF 38.84 à 43.74 par habitant).

Une demande d'acompte comptant pour 80% du budget a été faite aux communes membres en date du 15.10.2019. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 24.01.2020. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la ville d'Yverdon-les-Bains (voir annexe 1).

Commune	Montant	Coût/ habitant	Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	13'670.77	36.17	Mathod	22'640.14	36.69
Bioley-Magnoux	8'448.75	37.55	Molondin	8'710.25	37.54
Bonvillars	18'980.49	38.34	Montagny-près-Yverdon	28'653.29	39.96
Chamblon	19'561.12	36.63	Muttrux	5'900.49	36.20
Champagne	37'371.75	36.39	Novalles	3'749.94	37.13
Champvent	24'597.63	36.77	Onnens	18'347.08	38.46
Chavannes-le-Chêne	10'998.83	36.91	Orges	12'177.04	36.24
Chêne-Pâquier	5'115.62	36.80	Pomy	28'475.10	36.27
Cheseaux-Noréaz	26'189.76	37.15	Provence	14'882.62	38.36
Concise	35'382.59	36.51	Rovray	6'975.43	37.30
Corcelles-près-Concise	13'901.70	36.87	Suchy	21'969.40	36.31
Cronay	14'028.75	36.92	Suscévoz	7'348.47	36.74
Cuarny	8'877.12	36.83	Treycovagnes	16'188.23	35.50
Démoret	5'628.35	38.55	Ursins	7'998.86	36.69
Donneloye	29'723.32	36.56	Valeyres-sous-Montagny	25'017.50	35.49
Ependes	13'222.35	36.63	Valeyres-sous-Ursins	8'631.79	36.27
Fiez	15'408.89	36.26	Villars-Epeney	3'890.08	36.70
Fontaines-sur-Grandson	7'764.80	36.98	Vugelles-la Mothe	4'532.82	37.15
Giez	15'557.46	36.95	Yverdon-les-Bains	1'368'358.75	45.30
Grandson	118'735.61	36.16	Yvonand	120'029.99	35.82

7. BILAN AU 31.12.2019

ACTIF		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
10	Disponibilités	1'906'167.34	1'758'575.88	1'872'085.93
101650	Compte postal	1'906'167.34	1'758'575.88	1'872'085.93
11	Débiteurs	406'831.52	343'914.64	420'629.35
115650	Compte collectif débiteurs	406'831.52	343'914.64	420'629.35
13	Actifs transitoires	40'558.65	-	9'381.71
138650	Transferts de fonds	-51.55	-	-
139650	Actifs transitoires	40'610.20	-	9'381.71
TOTAL DES ACTIFS		2'353'557.51	2'102'490.52	2'302'096.99
PASSIF		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
20	Créanciers	-1'314'060.21	-1'153'598.02	-1'910'726.64
200650	Compte collectif fournisseurs	-1'314'060.21	-1'126'354.02	-1'476'806.36
200651	Transit factures fournisseurs manuelles	-	-	-405'706.80
200652	Sommes à restituer & rejets BVR	-	-2'796.90	-
206650	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	-	-24'447.10	-28'213.48
23	Engagements envers des propres établissements et fonds spéciaux	-41'370.35	-91'370.35	-91'370.35
234201	Provision pour débiteur douteux	-41'370.35	-91'370.35	-91'370.35
25	Passifs transitoires	-624'447.62	-397'522.15	-
259650	Passifs transitoires	-624'447.62	-397'522.15	-
28	Financements spéciaux	-373'679.33	-460'000.00	-300'000.00
281650	Fonds de renouvellement SDIS	-373'679.33	-460'000.00	-300'000.00
TOTAL DES PASSIFS		-2'353'557.51	-2'102'490.52	-2'302'096.99

10 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

11 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2019. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

11 Débiteurs	Montants	%
Participation financière des communes membres	319'061.27	78.4
Factures ouvertes pour Grandevent	40'936.12	10.1
Factures d'interventions et autres prestations	46'834.13	11.5
TOTAL	406'831.52	100

Concernant les factures échues pour interventions et autres prestations, il convient de noter que 11 factures sont en niveau de rappel 1 (après 30 jours), 5 en niveau 2 (après 60 jours), aucune en niveau 3 (menace de mise aux poursuites après 90 jours) et 5 en niveau 4.

Concernant ce dernier niveau qui consiste à la mise aux poursuites, nonobstant la créance de Grandevent, le montant total concerné est de CHF 3'097.

13 Actifs transitoires

La somme de CHF 51.55 concerne un retour de solde d'une recrue ayant démissionné en cours d'année et pour laquelle nous attendons de nouvelles coordonnées bancaires.

La somme de CHF 40'610.20 concerne les derniers paiements de l'ECA en guise de remboursement pour la participation aux cours cantonaux.

20 Créanciers

Concernant la position *200650 compte collectif fournisseurs*, les trois quarts de la somme sont dus à la participation aux charges de la ville d'Yverdon-les-Bains (position *352100*) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique et du Service des finances et les frais de déplacement du chef de service. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont normalement été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2020.

23 Fonds spéciaux

La position *234201 provision pour débiteur douteux* créée en 2016, a diminué de CHF 50'000 conformément au budget, cette somme ayant été encaissée sur la position de recettes *480900 prélèvements sur débiteurs douteux* suite au règlement des factures par la commune de Champagne. Le reste pourra être clôturé une fois les créances en suspens de Grandevent réglées.

25 Passifs transitoires

La position *259650 passifs transitoires* correspond à un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond au versement du complément des soldes des membres du SDIS et du solde contractuel de l'achat du nouveau camion matériel (CHF 170'085).

28 Financements spéciaux

Il s'agit là du versement au fond de réserve (position *381400*), à noter toutefois que la position reflète aussi le prélèvement effectué dans le but d'acquérir le nouveau camion matériel.

8. CONCLUSION

Les comptes 2019 sont meilleurs que prévus grâce à des revenus plus importants que budgétés, notamment dans les prestations facturées et la participation financière de l'ECA, malgré un dépassement important dans les soldes des miliciens, les charges sociales, les charges d'entretien des bâtiments et les honoraires et frais d'expertise. Quelques économies plus modestes ont été réalisées au niveau de la rétribution des autorités, des indemnités des sapeurs-pompiers, de l'achat de mobilier, de machines et de logiciels, des frais administratifs divers ainsi qu'au niveau des jeunes sapeurs-pompiers, ce dernier concept n'ayant pu être mis en vigueur en 2019.

Les décomptes finaux provisoires, dans l'attente de la validation par le Conseil intercommunal, ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 24.01.2020.

La participation financière 2020 des communes est réduite de CHF 177'207 (8%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 3.39 par rapport au budget.

Si les finances du SDIS sont saines, il convient d'attirer l'attention sur l'explosion des heures d'intervention et la formation de plus en plus intense et complexe. Cette situation débouche sur un épuisement à long terme d'une partie du personnel et soulève la question cruciale de la survie du système de milice.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Éric Stauffer



COMMANDANT DU SDIS

Cap Stéfano Dutoit



QUARTIER-MAÎTRE

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Valérie Jaggi Wepf



PRÉSIDENTE DU CODIR

Barbara Giroud



SECRÉTAIRE

Annexe

1. Calcul de la péréquation de boucllement

Distribution

Membres du CI (via son Président)



CONTO '19 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION DE BOUCLEMENT POUR LES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

N°	Commune	Valeur immobilière*		%	Charges au prorata valeur immobilière		Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants		90% habitants 10% immobilière	Coût par habitant	Acompte facturé	Facturation finale	Facturation effective					
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF	114'342'879.41	0.79%	CHF	14'727.45	378	0.72%	CHF	13'553.36	CHF	13'670.77	CHF	36.17	CHF	11'969.95	CHF	1'700.82	CHF	1'700.80
2	Bioley-Magnoux	CHF	92'236'689.82	0.63%	CHF	11'880.16	225	0.43%	CHF	8'067.48	CHF	8'448.75	CHF	37.55	CHF	7'397.60	CHF	1'051.15	CHF	1'051.15
3	Bonvillars	CHF	233'452'665.62	1.60%	CHF	30'068.88	495	0.95%	CHF	17'748.45	CHF	18'980.49	CHF	38.34	CHF	16'619.05	CHF	2'361.44	CHF	2'361.45
4	Chamblon	CHF	180'820'964.84	1.24%	CHF	23'289.88	534	1.02%	CHF	19'146.81	CHF	19'561.12	CHF	36.63	CHF	17'127.45	CHF	2'433.67	CHF	2'433.65
5	Champagne	CHF	328'457'277.90	2.26%	CHF	42'305.55	1'027	1.96%	CHF	36'823.55	CHF	37'371.75	CHF	36.39	CHF	32'722.15	CHF	4'649.60	CHF	4'649.60
6	Champvent	CHF	233'621'206.45	1.60%	CHF	30'090.59	669	1.28%	CHF	23'987.30	CHF	24'597.63	CHF	36.77	CHF	21'537.35	CHF	3'060.28	CHF	3'060.30
7	Chavannes-le-Chêne	CHF	107'328'411.11	0.74%	CHF	13'823.98	298	0.57%	CHF	10'684.93	CHF	10'998.83	CHF	36.91	CHF	9'630.40	CHF	1'368.43	CHF	1'368.45
8	Chêne-Pâquier	CHF	48'920'673.31	0.34%	CHF	6'301.02	139	0.27%	CHF	4'983.91	CHF	5'115.62	CHF	36.80	CHF	4'479.15	CHF	636.47	CHF	636.45
9	Cheseaux-Noréaz	CHF	267'038'519.06	1.83%	CHF	34'394.76	705	1.35%	CHF	25'278.10	CHF	26'189.76	CHF	37.15	CHF	22'931.40	CHF	3'258.36	CHF	3'258.35
10	Concise	CHF	319'334'111.82	2.19%	CHF	41'130.48	969	1.85%	CHF	34'743.94	CHF	35'382.59	CHF	36.51	CHF	30'980.50	CHF	4'402.09	CHF	4'402.10
11	Corcelles-près-Concise	CHF	134'777'645.28	0.93%	CHF	17'359.46	377	0.72%	CHF	13'517.51	CHF	13'901.70	CHF	36.87	CHF	12'172.15	CHF	1'729.55	CHF	1'729.55
12	Cronay	CHF	137'124'950.30	0.94%	CHF	17'661.80	380	0.73%	CHF	13'625.07	CHF	14'028.75	CHF	36.92	CHF	12'283.35	CHF	1'745.40	CHF	1'745.40
13	Cuamy	CHF	85'408'940.73	0.59%	CHF	11'000.74	241	0.46%	CHF	8'641.16	CHF	8'877.12	CHF	36.83	CHF	7'772.70	CHF	1'104.42	CHF	1'104.40
14	Démoret	CHF	71'190'796.54	0.49%	CHF	9'169.43	146	0.28%	CHF	5'234.90	CHF	5'628.35	CHF	38.55	CHF	4'928.10	CHF	700.25	CHF	700.25
15	Donneloye	CHF	270'796'929.93	1.86%	CHF	34'878.85	813	1.55%	CHF	29'150.48	CHF	29'723.32	CHF	36.56	CHF	26'025.30	CHF	3'698.02	CHF	3'698.00
16	Ependes	CHF	122'120'676.35	0.84%	CHF	15'729.16	361	0.69%	CHF	12'943.82	CHF	13'222.35	CHF	36.63	CHF	11'577.30	CHF	1'645.05	CHF	1'645.05
17	Fiez	CHF	131'535'108.83	0.90%	CHF	16'941.82	425	0.81%	CHF	15'238.57	CHF	15'408.89	CHF	36.26	CHF	13'491.80	CHF	1'917.09	CHF	1'917.10
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF	76'716'690.26	0.53%	CHF	9'881.17	210	0.40%	CHF	7'529.65	CHF	7'764.80	CHF	36.98	CHF	6'798.75	CHF	966.05	CHF	966.05
19	Giez	CHF	153'091'049.17	1.05%	CHF	19'718.24	421	0.80%	CHF	15'095.15	CHF	15'557.46	CHF	36.95	CHF	13'621.90	CHF	1'935.56	CHF	1'935.55
20	Grandson	CHF	990'772'896.92	6.80%	CHF	127'612.30	3'284	6.28%	CHF	117'749.31	CHF	118'735.61	CHF	36.16	CHF	103'963.20	CHF	14'772.41	CHF	14'772.40
21	Mathod	CHF	211'924'945.59	1.46%	CHF	27'296.09	617	1.18%	CHF	22'122.82	CHF	22'640.14	CHF	36.69	CHF	19'823.40	CHF	2'816.74	CHF	2'816.75
22	Molondin	CHF	95'001'650.71	0.65%	CHF	12'236.29	232	0.44%	CHF	8'318.47	CHF	8'710.25	CHF	37.54	CHF	7'626.55	CHF	1'083.70	CHF	1'083.70
23	Montagny-près-Yverdon	CHF	428'240'060.85	2.94%	CHF	55'157.65	717	1.37%	CHF	25'708.36	CHF	28'653.29	CHF	39.96	CHF	25'088.40	CHF	3'564.89	CHF	3'564.90
24	Mutrx	CHF	49'727'903.23	0.34%	CHF	6'404.99	163	0.31%	CHF	5'844.44	CHF	5'900.49	CHF	36.20	CHF	5'166.40	CHF	734.09	CHF	734.10
25	Novalles	CHF	38'096'168.83	0.26%	CHF	4'906.82	101	0.19%	CHF	3'621.40	CHF	3'749.94	CHF	37.13	CHF	3'283.40	CHF	466.54	CHF	466.55
26	Onnens	CHF	229'372'426.63	1.58%	CHF	29'543.34	477	0.91%	CHF	17'103.05	CHF	18'347.08	CHF	38.46	CHF	16'064.45	CHF	2'282.63	CHF	2'282.65
27	Orges	CHF	103'598'393.27	0.71%	CHF	13'343.55	336	0.64%	CHF	12'047.43	CHF	12'177.04	CHF	36.24	CHF	10'662.05	CHF	1'514.99	CHF	1'515.00
28	Pomy	CHF	244'037'819.29	1.68%	CHF	31'432.26	785	1.50%	CHF	28'146.53	CHF	28'475.10	CHF	36.27	CHF	24'932.40	CHF	3'542.70	CHF	3'542.70
29	Provence	CHF	183'376'000.42	1.26%	CHF	23'618.97	388	0.74%	CHF	13'911.92	CHF	14'882.62	CHF	38.36	CHF	13'031.00	CHF	1'851.62	CHF	1'851.60
30	Rovray	CHF	73'055'289.19	0.50%	CHF	9'409.58	187	0.36%	CHF	6'704.97	CHF	6'975.43	CHF	37.30	CHF	6'107.60	CHF	867.83	CHF	867.85
31	Suchy	CHF	189'913'647.76	1.30%	CHF	24'461.02	605	1.16%	CHF	21'692.55	CHF	21'969.40	CHF	36.31	CHF	19'236.10	CHF	2'733.30	CHF	2'733.30
32	Suscévaz	CHF	69'447'533.76	0.48%	CHF	8'944.90	200	0.38%	CHF	7'171.09	CHF	7'348.47	CHF	36.74	CHF	6'434.20	CHF	914.27	CHF	914.25
33	Treycovagnes	CHF	114'374'505.78	0.79%	CHF	14'731.52	456	0.87%	CHF	16'350.09	CHF	16'188.23	CHF	35.50	CHF	14'174.20	CHF	2'014.03	CHF	2'014.05
34	Ursins	CHF	74'846'180.31	0.51%	CHF	9'640.25	218	0.42%	CHF	7'816.49	CHF	7'998.86	CHF	36.69	CHF	7'003.70	CHF	995.16	CHF	995.15
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF	176'025'148.78	1.21%	CHF	22'672.17	705	1.35%	CHF	25'278.10	CHF	25'017.50	CHF	35.49	CHF	21'904.95	CHF	3'112.55	CHF	3'112.55
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF	73'878'147.78	0.51%	CHF	9'515.56	238	0.45%	CHF	8'533.60	CHF	8'631.79	CHF	36.27	CHF	7'557.90	CHF	1'073.89	CHF	1'073.90
37	Villars-Epeney	CHF	36'449'502.04	0.25%	CHF	4'694.72	106	0.20%	CHF	3'800.68	CHF	3'890.08	CHF	36.70	CHF	3'406.10	CHF	483.98	CHF	484.00
38	Vugelles-la-Mothe	CHF	46'264'485.97	0.32%	CHF	5'958.90	122	0.23%	CHF	4'374.37	CHF	4'532.82	CHF	37.15	CHF	3'968.85	CHF	563.97	CHF	563.95
39	Yverdon-les-Bains	CHF	7'101'614'729.08	48.77%	CHF	914'693.39	30'208	57.75%	CHF	1'083'121.57	CHF	1'368'358.75	CHF	45.30	CHF	1'175'282.35	CHF	193'076.40	CHF	193'076.42
40	Yvonand	CHF	923'405'027.27	6.34%	CHF	118'935.27	3'351	6.41%	CHF	120'151.63	CHF	120'029.99	CHF	35.82	CHF	105'096.55	CHF	14'933.44	CHF	14'933.45
TOTAL		CHF	14'561'738'050.19	100.00%	CHF	1'875'562.97	52'309	100.00%	CHF	1'875'562.97	CHF	2'177'642.97	CHF	37.10	CHF	1'883'880.10	CHF	293'762.87	CHF	293'762.87

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Coût total de la région	CHF	2'177'642.97
Participation YLB	CHF	302'080.00
Coût net de la région	CHF	1'875'562.97
Intérêts moratoires commune de Grandevent		
Dans le cadre du contentieux avec la commune de Grandevent concernant ses factures impayées pour sa participation financière au SIDS des années 2014 à 2017, les intérêts moratoires ont été facturés en début d'année à hauteur de CHF 3'792.62. Ceux-ci sont imputés sur la position budgétaire 452100 Participation des communes, et viennent donc en déduction du coût total de la région.		
Calcul de la péréquation		
La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SIDS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.		
La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SIDS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant.		
Sources		
* Au 31.12.2017, données fournies par l'ECA		
** Au 31.12.2017, pisepub.vd.ch		
Données du document		
Date	24.01.2020	
Auteur	Maj instr Eric Stauffer	

Au conseil intercommunal de l'association

SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

Yverdon-les-Bains

Rapport sur l'examen succinct (Review) Comptes annuels 2019

(période du 1.1. au 31.12.2019)

28 mai 2020
9944/17055938/2150'9322/4
VHA/LRO/mbe

RAPPORT DE L'AUDITEUR

au conseil intercommunal de l'association

SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS, Yverdon-les-Bains

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers (bilan, comptes de charges et revenus et annexe) de l'association SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Comité de direction alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et aux statuts.

Lausanne, le 28 mai 2020

BDO SA

pp Valmir Haxhosaj

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pp Loic Rossé

Expert-réviseur agréé

Annexes: comptes annuels

Bilan
1.1.2019 - 31.12.2019

		SAN	Débit	Crédit	Solde
	Actifs	2'102'490.52	5'580'862.50	-5'329'795.51	2'353'557.51
10	Disponibilités	1'758'575.88	3'205'948.89	-3'058'357.43	1'906'167.34
101650	Compte postal 12-811301-8	1'758'575.88	3'205'948.89	-3'058'357.43	1'906'167.34
11	Débiteurs	343'914.64	2'332'802.01	-2'269'885.13	406'831.52
115650	Compte collectif débiteurs	343'914.64	2'332'802.01	-2'269'885.13	406'831.52
13	Actifs transitoires		42'111.60	-1'552.95	40'558.65
138650	Transferts de fonds		1'501.40	-1'552.95	-51.55
139650	Actifs transitoires		40'610.20		40'610.20

Bilan
1.1.2019 - 31.12.2019

		SAN	Débit	Crédit	Solde
	Passifs	-2'102'490.52	2'625'008.37	-2'876'075.36	-2'353'557.51
20	Créanciers	-1'153'598.02	1'931'165.55	-2'091'627.74	-1'314'060.21
200650	Compte collectif fournisseurs	-1'126'354.02	1'866'096.60	-2'053'802.79	-1'314'060.21
200652	Sommes à restituer & rejets BVR	-2'796.90	5'187.15	-2'390.25	
206650	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	-24'447.10	59'881.80	-35'434.70	
23	Engagements envers des propres établissements et fonds spéciaux	-91'370.35	50'000.00		-41'370.35
234201	Provision pour débiteurs douteux	-91'370.35	50'000.00		-41'370.35
25	Passifs transitoires	-397'522.15	397'522.15	-624'447.62	-624'447.62
259650	Passifs transitoires	-397'522.15	397'522.15	-624'447.62	-624'447.62
28	Financements spéciaux	-460'000.00	246'320.67	-160'000.00	-373'679.33
281650	Fonds de renouvellement SDIS	-460'000.00	246'320.67	-160'000.00	-373'679.33
	Total bilan		8'205'870.87	-8'205'870.87	

SDIS régional du Nord Vaudois Comptes 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
652	SDIS régional Nord vaudois	3'594'641.98	3'594'641.98	3'544'550	3'544'550	3'115'900	3'115'899
300100	Rétributions des autorités	16'986.70		21'000		15'158	
301200	Salaires personnel occasionnel	1'596.75		6'500		2'130	
301300	Soldes	798'127.30		693'450		723'566	
303000	AVS-AI-APG-AC	74'951.15		65'000		59'693	
305000	Assurances accidents personnel	1'315.10		1'300		1'353	
306000	Indemnisation et remboursement de frais	306'038.10		320'100		300'005	
309100	Frais de formation	129'570.81		126'000		103'532	
309900	Frais divers du personnel	49'049.48		49'000		46'068	
310900	Frais administratifs divers	28'303.95		36'100		23'911	
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	20'311.54		30'000		21'439	
311400	Achats de matériel et machines	56'866.63		48'200		38'589	
311500	Achats de véhicules	246'820.67		300'000			
311600	Achats habits et équipements	29'569.96		28'500		20'205	
312300	Electricité	19'037.70		18'800		16'706	
312400	Achats et consommation de combustible	15'865.60		21'000		22'813	
313300	Achats de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	7'683.20		8'000		6'838	
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	2'000.00		2'000			
314100	Charges d'entretien des bâtiments	107'544.60		97'500		94'555	
315500	Entretien véhicules et matériel	83'619.06		87'500		68'907	
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisé	2'210.00		4'500		78	
316100	Loyers et locations	377'320.00		381'100		378'120	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	5'284.81		5'000		3'693	
318100	Frais de ports	5'796.55		8'500		5'815	
318200	Frais de téléphones et radios	13'248.15		13'200		10'029	
318300	Frais comptes bancaires et postaux	123.55		100		138	
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	22'229.82		5'000		7'593	
318600	Assurances	20'592.55		21'300		21'405	
318900	Prestations diverses de tiers	24'018.35		31'000		28'474	
330100	Perte sur débiteurs	382.40		5'000		30	
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	968'177.50		972'400		935'057	
365101	Jeunes-sapeurs-pompiers			27'500			
381400	Attributions aux financements spéciaux pour le service du feu	160'000.00		160'000		160'000	
422100	Intérêts compte postal		843.15				91
4271.00	Produits des locations		23'740.40		17'900		20'214
431900	Encaissement frais de rappels		288.80				15
435600	Facturation de services à des tiers		539'334.39		350'000		499'989
435900	Ventes et prestations diverses		1'055.55		1'200		1'363
4362.01	Récupération ADB						755
452100	Participations des communes		2'177'642.97		2'354'850		2'068'353
465100	Participation financière ECA		555'416.05		514'600		525'119
465902	Cotisation jeunes sapeurs-pompiers				6'000		
480900	Prélèvement sur débiteurs douteux		50'000.00	-50'000			
481400	Prélèvements aux fonds de réserve		246'320.67		300'000		